

## **COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 29 JUIN 2023**

**Présents** : E. LOCTIN (Chevenon), J.L GUTIERREZ (Magny-Cours), T. FAVARCQ (Mars/Allier), A. LECOUR (Sauvigny), A. GARCIA (St Parize)

**Excusés** : J. MALUS et M. TATERCZYNSKI (St Eloi)

**Personnel technique** : DGS

### **Ordre du jour :**

➤ 1/ Intervention Thierry FAVARCQ dans le cadre du Réseau de Lecture Publique

Thierry FAVARCQ présente les chiffres des inscriptions en bibliothèque par tranches d'âges depuis le début de la mise en réseau informatique (cf. présentation annexée à la note support).

Il se félicite de l'implication des bénévoles dans chaque commune et souligne le dynamisme particulier sur la commune de Chevenon.

Il annonce que le samedi 23 septembre aura lieu l'inauguration du réseau au Marault en présence des bénévoles, de la population et des officiels. Des invitations seront adressées aux Maires des communes qui devront la relayer auprès de leurs conseillers municipaux. Des invitations personnelles seront adressées aux bénévoles du réseau et aux officiels. Pour la population, l'invitation sera envoyée via les réseaux sociaux et Panneau pocket.

Au programme de cette journée : des démonstrations d'ateliers d'animation, la projection du film réalisé par les équipes 'La culture entre Loire et Allier', le discours des officiels et le spectacle *Anoki* écrit et joué par la troupe du Théâtre du Risorius.

Thierry FAVARCQ compte sur la présence de tout le monde et demande aux élus du Bureau de bloquer la date dans leurs agendas.

Thierry FAVARCQ a fait réaliser des plaques pour mettre sur la façade des différents équipements afin d'identifier le réseau 'La culture entre Loire et Allier'. Elles sont remises à chaque commune. Celle de Saint Eloi sera acheminée par un agent de la CCLA.

➤ 2/ Présentation démarche Plan De Mobilité Simplifié dans le cadre de la loi LOM – compétence en matière d'organisation de la mobilité

La loi LOM (loi d'orientation des mobilités) vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes.

Après une présentation de la loi LOM par le SIEEEN en date du 4 février 2021(annexée à la note support), les membres du Bureau de la CCLA ont choisi d'inscrire ce point au conseil communautaire du 25/02/2021 afin d'en débattre en alertant tout de même sur le manque de moyens humains de la collectivité.

La CCLA a pris la compétence en matière d'AOM par délibération du 25 février 2021 en précisant « que pour le moment, elle ne demande pas le transfert des services régionaux organisés au sein de son ressort territorial ». La Région reste donc compétente notamment pour les services de transport scolaire.

Elle avait pour obligation, dans un premier temps, de créer le Comité des Partenaires. A ce jour celui-ci n'a toujours pas été créé.

La Région Bourgogne Franche-Comté a défini 35 bassins de mobilité, la CCLA fait partie du bassin du Val Ligérien. La Région est chef de file dans le domaine de la mobilité et doit établir un contrat opérationnel de mobilité avec

chaque bassin de mobilité. Pour ce faire, elle souhaite associer les AOM et notamment par le biais des Comités des Partenaires.

Chaque AOM doit organiser les actions à mener sur son territoire en identifiant préalablement les attentes des usagers. Il est préconisé de réaliser un Plan De Mobilité Simplifié.

Depuis l'annonce du départ de la commune de Saint Eloi les dossiers sont en stand-by. C'est Jérôme MALUS, Maire de Saint Eloi, qui avait été désigné référent mobilité.

Par ailleurs, la Région demande la composition du comité des partenaires de chaque EPCI.

Les services techniques de la CCLA et de la CCNB ont eu un échange mercredi 28 juin avec le CEREMA qui a présenté son offre d'accompagnement aux collectivités. A l'issue de cet échange le CEREMA doit envoyer une proposition mutualisée chiffrée aux 2 collectivités pour :

- l'organisation d'un atelier d'1/2 journée à destination des élus et techniciens sur la méthodologie d'un PDMS
- la réalisation d'un diagnostic flash de nos territoires concernant la mobilité

Dans le même temps, Nevers Agglomération a confié au cabinet TTK la réalisation de son PDMS. Elle a organisé une rencontre avec les différentes communautés de communes environnantes le 8 juin à laquelle personne n'a pu représenter la CCLA. (Compte rendu annexé à la note support)

Pour rappel, le Pays Val de Loire Nivernais devait proposer également d'accompagner les collectivités dans cette prise de compétence. Monsieur CONTINANZA avait été recruté en tant que chargé de mission sur le sujet. Il a accompagné la CCNB à la réalisation d'un questionnaire à destination des usagers sur leur territoire. Depuis son départ, le Pays a relancé un appel à candidature sur son poste, infructueux. Il est prévu une 2eme phase de recrutement sur le même poste prochainement.

La CCNB n'a pas encore créé elle non plus le comité des partenaires.

Les membres du Bureau, après en avoir débattu, préconisent de rédiger un courrier à l'attention de la Région afin de leur indiquer que pour le moment le comité des partenaires n'a pas encore été créé et en précisant que le périmètre de la collectivité étant susceptible d'être modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il ne le sera pas créé d'ici là.

Par ailleurs, les membres du Bureau s'interrogent sur la pertinence de conserver cette compétence et demande au personnel technique de se renseigner sur la possibilité de rendre cette dernière.

### ➤ 3/ Retour AG la Fabrique Emploi et Territoires

Jean-Louis GUTIERREZ n'a pas pu s'y rendre, il a prévenu Madame CHARRIERE, la Directrice et lui a demandé de lui faire passer le compte rendu qui est toujours en attente.

### ➤ 4/ Retour sur la présentation de l'offre d'accompagnement du département pour les territoires pour l'adaptation au changement climatique

Alain LECOUR n'a pas pu s'y rendre.

### ➤ 5/ Etablissement planning astreintes élus Zébulleparc – été 2023

Le planning est annexé au présent compte rendu

### ➤ 6/ Suivi dossier évacuation déchets EQUIOM

André GARCIA donne lecture du courrier réponse de Nevers Agglomération quant à la demande de participation financière à l'évacuation des déchets du site EQUIOM (annexé au présent compte rendu) et demande au Bureau de se prononcer.

Les membres du Bureau, puisque Nevers Agglomération ne souhaitent pas participer, décident que la collectivité ne participera pas non plus. La société EQUIOM sera avisée de cette décision.

➤ 7/ Informations / Invitations

- Vendredi 30 juin à 15h00 : AG de la MILO – excuses à adresser

Fin de séance 20h30